



PROGRAMME 2

Programme d'action régional pour la démocratie et la bonne gouvernance

Centre régional pour la démocratie, la bonne gouvernance, les droits de l'homme et l'éducation civique; Forums régionaux des parlements, de la société civile, de la jeunesse, des femmes et des groupes vulnérables

Initiative régionale pour la prévention et la répression du crime de génocide, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et Lutte contre l'impunité dans la RGL

Forum régional de lutte contre la corruption pour la gouvernance économique; Initiative régionale de lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles



Synthèse du programme

1. Le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs prévoit un cadre juridique et politique important pour la promotion des politiques et des stratégies communes destinées à consolider les valeurs de la bonne gouvernance et de l'état de droit et à reconstruire une région pacifique et prospère. Le Programme d'action régional pour la démocratie et la bonne gouvernance définit les objectifs, les stratégies, les mécanismes institutionnels et les programmes prioritaires adoptés en vue de créer, de renforcer et de maintenir la paix et la sécurité dans le but "d'avoir une région caractérisée par des valeurs, des principes et des normes profondément enracinés de la démocratie, de la bonne gouvernance et du respect des droits de l'homme".

2. Tel qu'il est défini dans le Pacte, le Programme d'action régional vise à réaliser les trois objectifs suivants:

2.1. Le rétablissement de l'état de droit et la protection des droits de l'homme;

2.2. La consolidation du processus de démocratisation et l'autonomisation des femmes, des jeunes, de la société civile et des groupes vulnérables;

2.3. La gestion rationnelle des ressources.

3. Au départ, dix projets ont été élaborés au titre de ces trois objectifs. Ces projets ont été regroupés en quatre sous-programmes suivants aux fins de la programmation:

3.1. Le sous-programme 1 vise la promotion de l'état de droit et la consolidation du processus de démocratisation par le renforce-

ment des capacités institutionnelles dans les différents domaines, à travers la recherche, la formation, la mise en place d'observatoires et de forums de dialogue et de concertation entre les acteurs sociaux et politiques de la région. Les projets suivants ont été élaborés dans le cadre de ce sous-programme:

Centre régional pour la promotion de la Démocratie, de la Bonne Gouvernance, des droits de l'homme et de l'éducation civique; Forums régionaux des parlements, de la société civile, des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables;

3.2. Le sous-programme 2 porte sur l'Initiative régionale pour la prévention et la répression des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et de génocide, et la lutte contre l'impunité;

3.3. Le sous-programme 3 porte sur la gouvernance économique et la gestion rationnelle des ressources et comprend deux projets:

3.3.1. Forum régional pour la lutte contre la corruption;

3.3.2. Initiative régionale de lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles;

3.3.1.1. Le sous-programme 4 concerne le Conseil régional de l'information et de la communication.

4. Le cadre institutionnel pour la mise en oeuvre du Programme d'action régional se compose du mécanisme de suivi de la CIRGL d'une part, et de structures techniques d'exécution, d'autre part.

5. Le devis estimatif de la mise en oeuvre du Programme d'action régional pour la démocratie et la bonne gouvernance couvrant une période de cinq ans s'élève à 213.817 millions USD et se répartit comme suit:

5.1. Centre régional pour la démocratie, la bonne gouvernance, les droits de l'homme et l'éducation civique et Forums régionaux des parlements, de la société civile, de la jeunesse, des femmes et des groupes vulnérables ;	64,857,210
5.2. Forum régional de lutte contre la corruption ;	12,632,174
5.3. Initiative régionale de lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles	85,504,562
5.4. Initiative régionale pour la prévention et la répression du Crime de Génocide, des Crimes contre l'Humanité, des Crimes de Guerre et Lutte contre l'impunité	23,397,829
5.5. Conseil régional de l'information et de la communication	26,266,262
Total	212,658,037

I. Introduction

Les événements qui ont été à l'origine des conflits violents et de la destruction dans la région des Grands Lacs dans les années 90 sont attribués en grande partie à l'absence de démocratie et à la mauvaise gouvernance. Par conséquent, l'engagement pris par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) dans la Déclaration de Da-Es- Salaam et dans le Pacte sur la Sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs met l'accent sur les questions de démocratie et de bonne gouvernance. C'est que les chefs d'État et de gouvernement se sont rendus compte du fait que tout gain durable réalisé grâce à la consolidation de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du développement dans la région ne pourra être assuré qu'à travers la démocratie et la bonne gouvernance.

La CIRGL estime que l'avenir du développement inclusif et durable reposera essentiellement sur une meilleure gouvernance aux niveaux local, national et régional. Les conflits sont alimentés par les processus mal réussis de formation d'État et de développement. Par conséquent, la démocratie et la bonne gouvernance constituent les fondements de la stratégie de la CIRGL, guidée par les principes globaux (i) d'appropriation par les pays de la région des Grands Lacs; (ii) d'inclusivité des autres parties prenantes majeures telles que les groupes spéciaux de la société civile (femmes, jeunes, personnes handicapées), les ONG, les organisations confessionnelles et le secteur privé; (iii) de complémentarité avec les autres organisations dans la région; et (iv) de partenariat avec les partenaires de développement.

II. Vision et objectifs

Le Programme d'action vise à poser une base solide d'un espace régional de paix et de stabilité politique caractérisé par la promotion des valeurs, des principes et des normes de démocratie et de bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme, la coopération et la solidarité entre les états et les peuples.

Tel qu'il est défini dans le Pacte, le Programme d'action régional pour la démocratie et la bonne gouvernance vise à réaliser les trois objectifs suivants: (i) le rétablissement de l'état de droit et la protection des droits de l'homme; (ii) la consolidation du processus de démocratisation à travers l'autonomisation des femmes, des jeunes, de la société civile, des médias, des parlements et des groupes vulnérables; et (iii) la gestion rationnelle des ressources.

Le programme s'articule autour de la stratégie de renforcement des capacités des différentes institutions, en mettant l'accent sur les complémentarités avec les autres activités nécessaires pour la réalisation totale des objectifs précités. Ceci part du constat que dans la plupart des cas, le renforcement des capacités à lui seul n'est pas suffisant pour éliminer les contraintes sous-jacentes à un développement complet. Des capacités considérables seront développées aux niveaux régional et national pour créer un sentiment d'appropriation des décisions politiques relatives à la mise en place d'un environnement politique favorable au développement. À cet égard, des objectifs et des lacunes en capacités ont été identifiés pour chaque composante et des actions ont été formulées pour:

- Mettre en place des mécanismes régionaux pour consolider l'état de droit, promouvoir les droits de l'homme et combattre l'impunité;
- Consolider le processus de démocratisation en renforçant les capacités institutionnelles, en encourageant la participation politique de toutes les couches de la société; et
- Harmoniser et coordonner les politiques de protection, de gestion rationnelle des ressources.

III. Sous-programmes et projets régionaux

Le Programme d'action régional pour la démocratie et la bonne gouvernance se compose de quatre sous-programmes reflétant les priorités définies sous le protocole sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance(art

6) ; protocole sur la Prévention et la Répression du Crime de Génocide, des Crimes contre l'Humanité , des Crimes de Guerre et de toute forme de discrimination(art 8),et le protocole contre l'exploitation illégale des ressources naturelles(art 9).

Tous les projets au titre du Programme régional ont été élaborés en prenant en compte et en intégrant les questions transversales relatives aux droits de l'homme, au genre, à l'environnement, aux établissements humains et au VIH/SIDA. Au départ, le Pacte a défini dix projets qui ont été regroupés en quatre sous-programmes suivants aux fins de la programmation:

- **Le sous-programme 1** porte sur la promotion de l'état de droit et la consolidation du processus de démocratisation par le renforcement des capacités institutionnelles dans différents domaines, à travers la recherche, la formation, la mise en place d'observatoires et de forums de dialogue et de concertation entre les acteurs sociaux et politiques de la région :*Centre régional pour la démocratie , la bonne gouvernance, les droits de l'homme et l'éducation civique et Forums régionaux des parlements, de la société civile, de la jeunesse, des femmes et des groupes vulnérables;*
- **Le sous-programme 2** se penche sur *l'Initiative régionale pour la prévention et la répression du Crime de Génocide, des Crimes contre l'Humanité, des Crimes de Guerre et de lutte contre l'impunité.*
- **Le sous-programme 3** porte sur la gouvernance économique et la gestion rationnelle des ressources. Il comprend deux projets: *Forum régional de lutte contre la corruption et Initiative régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles.*
- **Le sous-programme 4** porte sur le Conseil régional de l'information et de la communication.

Sous-programme 1

Centre régional pour la démocratie, la bonne gouvernance, les droits de l'homme et l'éducation civique; Forums régionaux des parlements, de la société civile, de la jeunesse, des femmes et des groupes vulnérables

1.1. Contexte: Le sous-programme s'inscrit dans la Déclaration de Dar-Es-Salaam de forger une destinée commune basée sur les valeurs et les principes de la gouvernance démocratique et sur le respect et l'exercice efficace des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Il vise le rétablissement de la confiance des populations dans les institutions de l'État dans la région, la reconstruction d'un espace régional de paix et de sécurité auquel aspirent les citoyens, un espace qui encourage le développement durable que les citoyens aimeraient réaliser dans la dignité.

1.2. Objectifs: Le Centre régional pour la démocratie, la bonne gouvernance, les droits de l'homme et l'éducation civique a été créé dans le cadre du Pacte et a pour mission le renforcement des capacités institutionnelles dans ces domaines à travers la recherche, la formation, le suivi, l'établissement de rapports et la facilitation du dialogue et de la concertation parmi les différents acteurs sociaux et politiques dans la région. Ses objectifs spécifiques sont le renforcement des principes et des valeurs démocratiques au sein de la région, notamment l'état de droit et l'indépendance du système judiciaire; le suivi et la promotion du respect des droits de l'homme et la réalisation des OMD, ainsi que la promotion de la lutte contre les idéologies, les politiques et les pratiques discriminatoires et toute forme de violence.

1.3. Résumé des activités: Les activités principales du Centre et des observatoires des Forums peuvent être regroupées comme suit: renforcement des capacités (institutions nationales, organisations de la société civile, outils de formation); recherche et analyse (recherche appliquée, analyse des politiques); formation des synergies et de réseautage (État-société civile, coopération régionale); plaidoyer (état de droit); suivi et établissement de rapports (conformité, mise en oeuvre, observatoires

régionaux); collecte et diffusion des données (site Web, traduction). Par ailleurs, le Centre abritera un certain nombre d'observatoires régionaux et soutiendra des forums connectés aux réseaux des institutions et des observatoires nationaux (parlements, élections, société civile, jeunesse, femmes et groupes vulnérables).

1.4. Partenaires d'exécution: le gouvernement zambien abrite le Centre. Le financement initial vient du Fonds spécial pour la reconstruction et le développement. Les partenaires sont notamment les suivants: PNUD, HCR, UNIFEM, UNESCO, BAD, UA, NEPAD, UE, OCDE, Organisation Internationale de la Francophonie et les partenaires bilatéraux du Groupe des amis.

1.5. Bénéficiaires: Le projet couvre tous les onze pays de la CIRGL. Les acteurs politiques, le secteur privé et les organisations de la société civile bénéficieront tous directement de la recherche, de la formation et de la facilitation stimulées par les forums et le Centre régional.

1.6. Résumé du budget:

Fonctionnement effectif du Centre	5.151.100
Mise en place des unités de recherche et de formation	960.000
Mise en place et opérationnalisation des forums des Droits de l'Homme et du Genre	11.000.000
Renforcement des capacités en suivi des élections et assistance	8, 010, 000
Renforcement des capacités pour le leadership des femmes dans les communautés, démocratie, bonne gouvernance, droits de l'homme et éducation civique- pour le personnel de la justice, la sécurité, la Société civile, les parlements, l'administration corporative, etc	22, 000,000
Mise en place d'une structure opérationnelle des observatoires dans les Etats Membres de la CIRGL	1, 840, 000
Budget opérationnel pour les forums et observatoires- sur la Société Civile, le Genre, les Droits de l'Homme, les Parlements et les groupes vulnérables.	10, 000,000
Total pour le sous-programme	58, 961, 100
Imprévus	5, 896, 110

Total | **64, 857, 210**

Sous-programme 2

Initiative régionale pour la prévention et la répression du crime de génocide, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et de Lutte contre l'impunité

2.1. Contexte: Le projet concrétise l'engagement exprimé par les chefs d'État de la RGL, à travers la Déclaration de Dar-Es-Salaam, de promouvoir une vision commune basée sur la mise en place d'une autorité publique fondée sur l'état de droit dans tous les pays de la région. La répression de l'impunité pour ces crimes et le rétablissement de l'ordre public dans les pays de la région nécessitent des stratégies politiques proactives à court et à long terme destinées à améliorer l'efficacité et l'indépendance du système judiciaire et le développement institutionnel des services de sécurité.

Encore une fois, la Déclaration de Dar es Salaam offre une base pour la mise en oeuvre des conventions internationales pertinentes et des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, en particulier celles relatives à la lutte contre le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. À cet égard, un certain nombre d'initiatives ont été prises au niveau régional en application de la Convention de 1948 sur la prévention et la répression du crime de génocide, avec des cas soumis à la Cour internationale de Justice (CIJ), la mise en place du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), etc. Ceci est confirmé en cas de viol considéré comme un crime contre l'humanité (article 3 du statut du TPIR).

2.2. Objectif: L'objectif du sous-programme est de mettre en place des mécanismes juridiques et politiques pour renforcer les capacités des pays de la région en vue de combattre l'impunité et d'éradiquer les crimes, contribuant ainsi à la promotion de la gouvernance démocratique, laquelle garantit un climat de confiance entre les dirigeants politiques et les citoyens. Ces mécanismes devraient contribuer au renforcement des systèmes d'information, de la recherche, de la formation et

de l'harmonisation des politiques et des stratégies, et constituer un cadre pour le dialogue et la concertation entre les systèmes judiciaires et les services de sécurité de la région. Les objectifs spécifiques du sous-programme sont les suivants:

2.2.1. Mise en place d'un cadre consultatif régional pour la lutte contre le génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et le viol comme arme de guerre; et le développement des outils pour la prévention et la répression des crimes précités;

2.2.2. Renforcement des capacités nationales et institutionnelles;

2.2.3. Renforcement des capacités des organisations de la société civile et des médias.

2.3. Résumé des activités: Les activités principales à mener pour la mise en oeuvre du Programme régional de prévention et de répression des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et du crime de génocide ainsi que de la lutte contre l'impunité sont notamment les suivantes:

2.3.1. La ratification des conventions internationales; la promotion de la coopération entre les systèmes judiciaires et les services de sécurité de la région et l'organisation d'un d'audit du système, le renforcement de la coopération judiciaire et de la formation au sein des pays de la région des Grands Lacs;

2.3.2. La mise en place des stratégies de sensibilisation en vue d'enrayer les idéologies négatives et les crimes précités et soutien à la mise en place des institutions nationales pertinentes (commissions vérité et réconciliation);

2.3.3. Mise en place d'un système d'alerte rapide et d'un mécanisme d'intervention s'inspirant du Système d'alerte rapide et d'intervention en matière de conflit de l'IGAD à être lié aux mécanismes de suivi des droits de l'homme, et mise en place d'un système de suivi des enquêtes sur ces crimes;

2.3.4. Le renforcement du rôle des organisations de la société civile et des systèmes législatifs dans le suivi et la mise en oeuvre de ces instruments et la formation du personnel militaire pour le maintien de la paix conformément à la résolution [1325 \(2000\) du Conseil de sécurité](#) sur les femmes, la paix et la sécurité.

2.4. Partenaires d'exécution: Le projet s'inspirera des initiatives existantes développées dans le même secteur aux niveaux national, régional et international en vue d'une meilleure coordination et de la mobilisation des moyens nécessaires pour réaliser les résultats escomptés. Le projet établira des liens de collaboration avec la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, la Cour internationale de Justice (CIJ), le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) et l'Assistant Spécial du Secrétaire général des NU sur la prévention du génocide; basé sur les outils développés par le Centre régional pour la démocratie, la bonne gouvernance, les droits de l'homme et l'éducation civique.

2.5. Budget indicatif:

Coopération entre les systèmes judiciaires et les services de sécurité de la région et renforcement des capacités pour l'audit du système	2.898.022
Mise en place d'un mécanisme d'alerte rapide et d'intervention à être lié au mécanisme de suivi des droits de l'homme	1.745.432
Campagne de sensibilisation des masses à la basesur l'éducation à la paix et contre les crimes	15, 000, 000
Mise en place des stratégies de sensibilisation des institutions nationales en vue d'enrayer les idéologies négatives et les crimes	755.400

Mise en place de réseaux pour le renforcement d'échange et d'accès à l'information sur la ratification des conventions	388.920
Renforcement du rôle des organisations de la société civile et des systèmes législatifs dans le suivi et la mise en oeuvre des instruments, formation du personnel militaire de maintien de la paix dans les questions sociales	482.980
Sous-total	21, 270, 754
Imprévis	2, 127, 075
Total	23, 397, 829

Sous-programme 3

Forum régional de lutte contre la corruption Initiative régionale contre l'exploitation illégale et certification des ressources naturelles

3.1. Forum régional de lutte contre la corruption

3.1.1. Contexte: La majorité des pays de la RGL sortent actuellement des crises socio-économiques profondes. Ils s'emploient aujourd'hui à la reconstruction et à la stimulation de leurs économies. Des programmes sont en cours dans les différents domaines pour essayer de soulager la misère des populations, répondre à leurs besoins, réintégrer les victimes et réactiver les administrations. Ce processus de développement est affronté au cancer de la corruption qui a des effets très néfastes sur l'économie et l'environnement politique. Les pays ont pris un certain nombre de mesures comme la mise en place de mécanismes et d'institutions pour combattre la corruption et de sensibiliser les populations sur cette question. La corruption est un phénomène transfrontalier qui nécessite des efforts conjugués pour le combattre efficacement. Ces efforts sont notamment la mise en place d'institutions, de lois, de conventions et de pratiques ainsi que l'engagement politique des États et des organisations de la société civile, en vue de décourager et de réprimer les corrupteurs et les corrompus.

3.1.2. Objectif: L'objectif du projet est de concrétiser le souhait des chefs d'État de la région exprimé dans la Déclaration de Dar es Salaam

de promouvoir les valeurs et les principes universels de la bonne gouvernance, en particulier la gestion judicieuse des ressources à travers la lutte contre la corruption, la consolidation des principes de transparence et d'intégrité dans la gestion des ressources et la promotion de l'éthique de responsabilité des dirigeants et de leur devoir de rendre compte au peuple. La lutte contre la corruption consiste donc à créer plus de possibilités pour le renforcement de la paix à travers la gestion responsable des ressources publiques. Le projet vise donc la promotion de la mise en place d'un forum régional de lutte contre la corruption et le renforcement des capacités des institutions nationales. Le projet mettra en place un cadre de concertation régionale pour la lutte contre la corruption en créant le forum régional de lutte contre la corruption et en développant et/ou en renforçant les outils et les capacités des institutions nationales et des organisations de la société civile.

3.1.3. Résumé des activités: Mettre en place un forum régional de lutte contre la corruption et introduire un programme pour le renforcement des capacités des institutions nationales en vue de la lutte contre la corruption, en particulier à travers les outils développés pour la sensibilisation.

3.1.4. Budget indicatif:

Plaidoyer pour la ratification et la mise en application des Conventions sur la corruption et réforme des cadres juridiques pour intégrer les instruments de répression	1.480.566
Examiner l'état des lieux de la corruption dans la région: étude de portée pour évaluer les institutions et les outils pour l'établissement des listes	289.000
Renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques en vue de consolider les capacités d'analyse/enquête	5.455.000
Développement des modules de l'éducation civique, création des réseaux des organisations de la société civile en matière de gestion des ressources publiques	2.800.229
Études sur la perception de la corruption; création de mécanismes pour sensibiliser les citoyens sur la gestion des ressources	1.459.000
Sous-total	11.483.795

Imprévus	1.148.379
Total	12.632.174

3.2. Initiative régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles

3.2.1. Contexte: Jusqu'à ce jour, les ressources naturelles abondantes de la région des Grands Lacs ont été associées aux conflits violents, au mauvais traitement des populations, au pillage, au commerce illégal et au détournement des deniers publics. À l'exemple du commerce des minéraux pratiqué par le FDLR/ex-FAR/Interahamwe, les richesses de la région contribuent à éterniser les conflits, aggravant ainsi davantage le phénomène de la pauvreté et le détournement des ressources publiques vers les dépenses militaires au détriment des investissements dans les communautés.

L'exploitation et le commerce illégaux des ressources naturelles constituent un problème de dimension régionale. Les États ont compris que seule une initiative régionale concertée impliquant tous les acteurs offre une solution durable à ce problème. L'initiative régionale de lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles (ci-après dénommée l'Initiative) représente l'outil principal pour briser le lien entre les conflits armés et les ressources naturelles dans la région des Grands Lacs. À travers la promotion du dialogue et de la concertation ainsi que la facilitation de l'échange d'information, l'Initiative vise à mettre en place un cadre de confiance mutuelle et de contrôle du commerce des minéraux dans la région des Grands Lacs. Plutôt que d'imposer un contrôle externe, l'adoption d'un mécanisme d'évaluation par les pairs permettra le contrôle du respect par tous les pays de la région du mécanisme de certification d'origine.

Pour distinguer les minéraux extraits et négociés légalement de ceux qui ont été obtenus illégalement, l'Initiative prévoit la mise en place d'un

mécanisme de certification pour des minéraux choisis (coltan, cassitérite, tungstène et or), ensurant ainsi l'inclusion du secteur privé dans l'Initiative en cours. Mettre à profit l'initiative privée peut élargir le groupe de partisans de la paix si le cadre régional harmonisé du secteur minéral est capable de démontrer que le succès commercial ne repose pas sur le contrôle ou l'appel au monopole de la violence mais plutôt sur un environnement commercial stable et en sécurité.

Conformément au "Protocole sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles" de la CIRGL, les onze États membres ont créé un Comité chargé de diriger toutes les activités de l'Initiative régionale. Le Comité a élu la République démocratique du Congo présidente, la Zambie vice-présidente et le Rwanda rapporteur. Toujours conformément au protocole susvisé, le Comité a élaboré un plan d'action d'une approche à éléments multiples devant être réalisé dans les 12 mois prochains. La réunion constitutive de 3 jours de ce comité de la CIRGL s'est tenue à Gisenyi (Rwanda) du 30 septembre au 2 octobre 2009.

3.2.2. Objectif: À travers le mécanisme de certification, l'Initiative régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles vise à priver les groupes armés d'une source importante de revenus, leur rendant ainsi plus difficile la tâche de soutenir les conflits armés. Deuxièmement, à la suite d'un meilleur contrôle, l'État a enregistré une augmentation de la production et des recettes. Grâce aux fonds additionnels ainsi réalisés, les États membres sont capables d'accroître considérablement les services et les approvisionnements à leurs populations. Enfin, la stabilité et la paix dans la région des Grands Lacs permettent aux gouvernements légitimes de convertir les dépenses militaires en investissements civils pour pouvoir réaliser les OMD et créer un climat d'investissement favorable à la croissance économique équitable.

3.2.3. Résumé des activités: Les activités du projet se concentrent actuellement sur les éléments suivants: (a) l'harmonisation des politiques nationales sur les ressources naturelles; (b) la mise en place d'un mécanisme régional de certification; (c) un cadre d'échange d'information et de données statistiques; et (d) la promotion d'un dia-

logue et des mesures de renforcement de confiance. En particulier, les activités suivantes seront accomplies:

1. Élaboration d'une législation type pour la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles pour servir de base à l'harmonisation régionale des lois et des politiques nationales. À cette fin, les législations nationales feront l'objet d'étude pour relever les lacunes et les incompatibilités par rapport au Protocole sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles.

2. Au départ, le mécanisme de certification se concentrait sur la certification d'origine comme une façon d'établir une discrimination envers les minéraux obtenus des conflits. Les certificats d'origine font référence aux sites miniers et non aux États et les minéraux sont identifiés non pas d'après les États d'origine mais d'après l'entreprise commerciale qui les a produits ou qui les a vendus. Une approche régionale couvrant tous les États membres est nécessaire pour enrayer le trafic transfrontalier car même les pays de transit ont une part de responsabilité dans la chaîne commerciale. Facultativement, des normes sociales et environnementales additionnelles existent pour les producteurs qui souhaitent s'acquitter de leur responsabilité sociale d'entreprise et garder de ce fait leurs licences sociales de fonctionner. Le mécanisme sera adapté aux réalités locales et à la mise en oeuvre des normes sociales et environnementales et, à long terme, il sera accompagné par des mesures de renforcement des capacités pour l'administration locale et les acteurs économiques locaux. Il est envisagé que le mécanisme empruntera une approche échelonnée, en commençant par la mise en place de la certification d'origine et, ultérieurement, en passant aux normes sociales et environnementales.

3. Un système centralisé de collecte des données comprenant les données désagrégées sur le secteur des ressources naturelles des États membres doit être mis en place. Une collecte et un entreposage réguliers des données statistiques permettront de décrire les tendances du commerce régional et de révéler les écarts entre les matériaux produits et

vendus, ceux qui ont été officiellement déclarés ainsi que les taxes perçues. À cet égard, il est envisagé de forger une coopération étroite avec les organismes douaniers.

4. Mise en place d'un mécanisme de dénonciation d'abus pour suivre et enrayer l'exploitation illégale des ressources naturelles. La possibilité de dénonciation anonyme menant à une enquête et à la révélation des irrégularités dans le commerce des minéraux fera partie d'un mécanisme d'évaluation par les pairs chargé d'assurer le suivi et la mise en oeuvre des dispositions légales.

5. Coopération avec l'Initiative de transparence de l'industrie extractive (ITIE) avec un accent sur une plus grande transparence des apports de revenus publics provenant du secteur minier. À ce jour, cinq États membres de la CIRGL ont déjà donné leur aval à l'ITIE. La CIRGL fera fonction de facilitateur pour transmettre les expériences et les leçons apprises en intégrant l'ITIE dans l'Initiative régionale comme un des éléments clé du mécanisme d'évaluation par les pairs. Des données fiables des apports de recettes publiques permettront des conclusions sur les tendances de production, améliorant ainsi davantage le système de collecte des données.

Ces activités au niveau régional (Secrétariat de la CIRGL) sont complétées par les activités à être mises en oeuvre par les coordinateurs nationaux aux niveaux national et local. Les coordinateurs nationaux, avec l'appui du Secrétariat de la CIRGL:

6. Renforceront les capacités pour lutter contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, améliorant ainsi la compétitivité, la productivité et le rendement du secteur minéral de la région.

7. Renforceront les capacités des institutions nationales impliquées dans la lutte contre l'exploitation illégale des ressources.

miser et promouvoir les politiques et les stratégies faisant de la presse un outil pour la promotion de la démocratie, de la bonne gouvernance et des valeurs sociales et culturelles;

1.2. Renforcer l'indépendance et le professionnalisme des médias et des journalistes; accroître l'accès à l'information.

4.3. Résumé des activités: la réalisation des objectifs du programme nécessitera les activités suivantes:

4.3.1. Mise en place d'un Conseil régional d'information et de communication;

4.3.2. Renforcement des capacités des professionnels des médias par la formation en valeurs et principes de la démocratie et de la bonne gouvernance, et en techniques de mise en garde et de comptes rendus sur les droits de l'homme, le genre, l'environnement et les questions relatives au VIH/SIDA.

4.3.3. Renforcement des capacités des journalistes par la mise en place d'une école de journalisme régionale spécialisée.

4.3.4. Développer un cadre législatif et financier qui favorise la liberté, la responsabilité, l'éthique et le professionnalisme des médias.

4.3.5. Créer des mécanismes et des programmes régionaux pour l'échange d'information basés sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication, et développer les outils locaux de communication pour faciliter l'accès des populations à l'information.

4.4. Budget indicatif:

Création d'un Conseil régional et mise en place des structures opérationnelles du projet	2.690.00000
Renforcement des capacités des journalistes avec des modules sur les droits de l'homme, la démocratie et la bonne gouvernance, fonctionnement des systèmes politiques et électoraux	2.500.000
Élaboration et développement des campagnes et des programmes pour la diffusion dans la région des expériences sur la paix, la tolérance, les valeurs positives et la coexistence pacifique	286.60000
Dispositions d'accorder le temps égal à tous les partis politiques	1.287.20000

Établissement d'une école régionale pilote des études supérieures de journalisme	2.781.22020
Elaboration et normalisation d'un cadre juridique et financier au niveau régional qui favorise les médias	128.00000
Etablissement des radios communautaires, d'une radio-télévision régionale, élaboration des programmes de diffusion régionaux et mise en place d'un centre de production et de diffusion multimedia	4.789.000
Sous-total	14, 462,240
Imprévus	1, 445, 224
Total	15, 908, 464